

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2430—*M. Horner* (Jasper-Edson)—30 novembre

1. Depuis avril 1963, à quelles maisons a-t-on adjugé les contrats de construction des routes et des ponts, dans le parc national de Jasper?
2. A-t-on autorisé des frais supplémentaires et, dans le cas de l'affirmative, pour quel montant et en faveur de qui?

N° 2431—*M. Horner* (Jasper-Edson)—30 novembre

1. A-t-on écarté le projet de construction d'un complexe d'hôtel-auberge dans le parc national de Jasper et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?
2. Le gouvernement a-t-il adopté une ligne de conduite à la suite du Rapport Oberlander sur Jasper et, dans le cas de la négative, quand les résidents de Jasper peuvent-ils s'attendre à des déclarations concrètes au sujet des plans futurs de leur emplacement urbain?

N° 2432—*M. Horner* (Jasper-Edson)—30 novembre

1. Quand des terrains supplémentaires à fins domiciliaires seront-ils rendus disponibles au lotissement du Parc de Jasper?
2. Ces terrains ne pourraient-ils pas être rendus disponibles maintenant afin d'encourager la construction de maisons en hiver?
3. Quels autres travaux d'hiver seront effectués cet hiver au Parc national de Jasper?

N° 2433—*M. Howard*—30 novembre

Le surintendant de l'agence indienne de Maniwaki ou tout autre fonctionnaire de la Direction des affaires indiennes a-t-il tenu des réunions, assisté à des réunions ou eu des discussions avec l'une quelconque des bandes indiennes ou avec des Indiens dans le bureau de l'agence en question au sujet des dispositions du bill C-130 déposé au cours de la session de 1963 du Parlement et, dans le cas de l'affirmative, ledit surintendant ou autre fonctionnaire en question a-t-il consigné les opinions de la bande, des bandes ou des Indiens en question et ces opinions ont-elles été transmises ou envoyées directement ou indirectement à la Direction des affaires indiennes ou à tout autre ministère ou service du gouvernement à Ottawa?

N° 2434—*M. Howard*—30 novembre

Le surintendant du bureau central de l'agence indienne régionale du Québec ou tout autre fonctionnaire de la Direction des affaires indiennes a-t-il tenu des réunions, assisté à des réunions ou eu des discussions avec l'une quelconque des bandes indiennes ou avec des Indiens dans le bureau de l'agence